

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 453A rue Ennis, mardi le 10 août 2021 à 19H00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. **LÉGISLATION**
  - 4.1 Fermeture de route
  - 4.2 Mandat pour modification de règlement
  - 4.3 Dérogation mineure DPDRL210064
  - 4.4 Dérogation mineure DPDRL210063
  - 4.5 Demande d'autorisation à la CPTAQ
  - 4.6 Dépôt mise à jour TECQ
5. **FINANCES**
  - 5.1 Compte pour approbation
  - 5.2 Promesse d'achat terrains municipaux
  - 5.3 Refinancement relativement à un emprunt par billets au montant de 273 200\$ qui sera réalisé le 17 août 2021
  - 5.4 Résolution d'adjudication pour un refinancement relativement à un emprunt par billets au montant de 273 200\$
  - 5.5 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 273 200\$ qui sera réalisé le 17 août 2021
  - 5.6 Mandat à la firme Blanchette Vachon
  - 5.7 Autorisation financement temporaire
6. **MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX**
  - 6.1 Mandat pour relevés de terrain
  - 6.2 Mandat contrôle qualitatif des sols et matériaux pour projet Poulin et Mercier

- 6.3 Demande de connexion triphasée
- 6.4 Autorisation dépôt demande sans le programme d'aide à la voirie locale volet accélération
- 6.5 Autorisation pour dépôt d'une demande dans le PAVL – Volet Soutien
- 6.6 Autorisation pour dépôt d'une demande dans le PAVL –Volet Double Vocation
- 6.7 Mandat pour lignage Petit Shenley
- 6.8 Demande au MTQ pour installation d'un radar pédagogique
- 6.9 Ajout contrat Maheu et Maheu

## 7. PERSONNEL

- 7.1 Embauche d'un employé
- 7.2 Gestion téléphonie municipale
- 7.3 Mandat pour fonctionnaire désigné

## 8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Tirage cours de natation
- 8.2 Adoption de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille
- 8.3 Modification des membres du comité de suivi de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et de son plan d'action
- 8.4 Adoption du plan d'action de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille
- 8.5 Demande d'assistance financière dans le programme d'aide financière du PSSPA du ministère de l'Éducation
- 8.6 Demande d'assistance financière dans le programme PSISRPE
- 8.7 Demande d'assistance financière dans le PDT local pour l'agrandissement du Dek-Hockey

## 9. RAPPORT

## 10. CORRESPONDANCE

## 11. AUTRES SUJETS

- 12. Période de questions
- 13. Ajournement de la séance

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2021-08-210** Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

## **3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX**

**2021-08-211**

Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du mois de Juillet.

## **4. LÉGISLATION**

#### **4.1. FERMETURE DE ROUTE**

**2021-08-212**

**Considérant** que la municipalité désire se départir du lot 6 411 345;

**Considérant** que ledit lot est un ancien chemin public qui n'est plus utilisé;

**Considérant** que ledit lot est occupé par les propriétaires du lot 5 059 837 et qu'une résolution a été adoptée pour afin de leur vendre ledit lot;

**Considérant** qu'il y a lieu d'adopter une résolution de fermeture de chemin public;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la fermeture du chemin public et par le fait même cède le lot 6 411 345 à la famille Gaboury;

**Que** le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité et les documents se rattachant à cette entente.

#### **4.2. MANDAT POUR MODIFICATION DE RÈGLEMENT**

**2021-08-213**

**Considérant** que la municipalité désire modifier son règlement d'urbanisme;

**Considérant** que ces modifications ont pour but, entre autres, de mettre à jour ledit règlement;

**Considérant** que la firme Tremblay Bois Avocats, a déposé une offre de service au montant de 5000\$ plus taxes;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil mandate la firme Tremblay Bois Avocats et accepte l'offre de service de la firme Tremblay Bois Avocats, pour la modification du règlement d'urbanisme au montant de 5000\$ plus taxes.

#### **4.3. DÉROGATION MINEURE DPDL210064**

**2021-08-214**

**Considérant** la demande de dérogation mineure DPDL210064(permis DRL210063) du propriétaire de l'immeuble situé au 451 rue Principale (Presbytère), pour le lotissement du terrain de façon à créer un lot qui permettrait au bâtiment principal de ne pas avoir une façade qui donne sur une rue;

**Considérant** que le futur terrain ne sera pas borné par une rue, mais par une servitude de passage;

**Considérant** que le règlement municipal exige que tout bâtiment principal ait une façade qui donne sur une rue. Réf : Règlement de zonage chapitre 6;

**Considérant** que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont été consultés et après analyse, ceux-ci recommandent au conseil municipal d'accepter la demande;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, accepte la demande de dérogation mineure DPDRL210064(permis DRL210063).

#### **4.4. DÉROGATION MINEURE DPDRL210063**

**2021-08-215**

**Considérant** la demande de dérogation mineure DPDRL210063(permis DRL210062) du propriétaire de l'immeuble au 106 6<sup>e</sup> rang Nord, pour permettre la construction d'un hangar (entrepôt);

**Considérant** que le propriétaire désire construire un entrepôt pour abriter le matériel lui servant pour l'exploitation de son entreprise de paysage. L'entrepôt sera sans électricité ni eau courante et ne sera pas isolé;

**Considérant** que le règlement municipal autorise qu'un seul garage par terrain et n'autorise pas la construction d'un entrepôt en zone agricole. Réf : Règlement de zonage 3.8.5 et 4.2 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, accepte la demande de dérogation mineure DPDRL210063(permis DRL210062).

#### **4.5. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ**

**2021-08-216**

**Considérant** que la propriétaire du lot 5 059 878 désire procéder au lotissement dudit lot 5 059 878 jusqu'au ruisseau;

**Considérant** qu'un ruisseau crée actuellement une délimitation physique des deux parties de lot et que la propriétaire désirerait créer deux lots distincts à partir de cette limite;

**Considérant** que cette demande n'aura pas d'impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants ;

**Considérant** que cette demande ne contrevient pas à la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil appuie la demande d'autorisation déposée à la commission de protection du territoire agricole du Québec par la propriétaire du lot 5 059 878.

#### **4.6. DÉPÔT MISE À JOUR TECQ**

**2021-08-217**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

## **5. FINANCES**

### **5.1. COMPTES POUR APPROBATION**

**2021-08-218** **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** les listes des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de juillet au montant total de 192 146.34 \$ soient adoptés tels que présentées et détaillées comme suit :

Salaires et allocations payés :	59 833.77 \$
Factures payées :	87 785.72 \$
Factures à payer :	44 526.85 \$

### **5.2. PROMESSE D'ACHAT TERRAINS MUNICIPAUX**

**2021-08-219** **Considérant** que les lots suivants sont à vendre par la municipalité :

- 1.Lot 5818696
- 2.Lot 5818697
- 3.Lot 5818684
- 4.Lot 5818685
- 5.Lot 5818687
- 6.Lot 5818686
- 7.Lot 5818688
- 8.Lot 5818689
- 9.Lot 5818692
- 10.Lot 5818693
- 11.Lot 5818694
- 12.Lot 5059921

**Considérant** qu'une personne a déposé une offre d'achat pour ces terrains et infrastructures;

**Considérant** que madame Sonia Robichaud, courtière immobilière, a le mandat d'avoir un rôle d'intermédiaire lors la transaction pour la Municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la vente des lots : Lot 5818696, Lot 5818697, Lot 5818684, Lot 5818685, Lot 5818687, Lot 5818686, Lot 5818688, Lot 5818689, Lot 5818692, Lot 5818693, Lot 5818694, Lot 5059921 pour un montant de 168 998\$ plus taxes et plus infrastructures payables sur 10 ans;

**Que** madame Sonia Robichaud soit responsable de la transaction pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

**Que** la présente vente est conditionnelle à l'ajout d'une clause par le directeur général, dans une contre-offre, et que cette clause détermine le délai de construction (habitation) pour chaque terrain ;

**Que** le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité et tout document inhérent à cette vente.

Le conseiller, monsieur Cédric Quirion, s'est retiré de la discussion et de la prise de décision.

### **5.3. REFINANCEMENT RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 273 200\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 AOÛT 2021**

**2021-08-220**

**Considérant** que le règlement 103-2010 est à refinancer;

**Considérant** que le montant à refinancer est de 273 200\$;

**Considérant** que le directeur général doit procéder au refinancement avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que le Ministère des Finances ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur général à procéder au refinancement du règlement 103-2010;

**Que** le conseil autorise le directeur général et le maire à signer pour et au nom de la municipalité pour le refinancement du règlement 103-2010 au montant de 273 200\$.

### **5.4. RÉOLUTION D'ADJUDICATION POUR UN REFINANCEMENT RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 273 200\$**

Date d'ouverture :	10 août 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 août 2021
Montant :	273 200 \$		

2021-08-221

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 août 2021, au montant de 273 200 \$;

**Considérant** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE

25 200 \$	1,77000 %	2022
25 700 \$	1,77000 %	2023
26 100 \$	1,77000 %	2024
26 600 \$	1,77000 %	2025
169 600 \$	1,77000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,77000 %

#### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

25 200 \$	0,65000 %	2022
25 700 \$	0,90000 %	2023
26 100 \$	1,15000 %	2024
26 600 \$	1,40000 %	2025
169 600 \$	1,55000 %	2026

Prix : 98,35800

Coût réel : 1,87868 %

#### 3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

25 200 \$	1,90000 %	2022
25 700 \$	1,90000 %	2023
26 100 \$	1,90000 %	2024
26 600 \$	1,90000 %	2025
169 600 \$	1,90000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,90000 %

**Considérant** que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE est la plus avantageuse

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEUCE pour son emprunt par billets en date du 17 août 2021 au montant de 273 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 103-2010. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**5.5. RÉOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 273 200\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 AOUT 2021**

**2021-08-222**

**Considérant** conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 273 200 \$ qui sera réalisé le 17 août 2021, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
103-2010	273 200 \$

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**Considérant** que conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 103-2010, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley avait le 16 août 2021, un emprunt au montant de 273 200 \$, sur un emprunt original de 384 800 \$, concernant le financement du règlement numéro 103-2010;

**Considérant** que, en date du 16 août 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

**Considérant** que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 17 août 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 août 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 février et le 17 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2022.</b>	<b>25 200 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>25 700 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>26 100 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>26 600 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>27 100 \$</b>	<b>(à payer en 2026)</b>
<b>2026.</b>	<b>142 500 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**Que** en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 103 2010 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**Que**, compte tenu de l'emprunt par billets du 17 août 2021, le terme originel du règlement d'emprunts numéro 103-2010 soit prolongé de 1 jour.

#### **5.6. MANDAT À LA FIRME BLANCHETTE VACHON**

**2021-08-223**

**Considérant** que la firme comptable Blanchette Vachon est responsable de l'audit financier de la Municipalité pour l'exercice financier 2021 ;

**Considérant** que la firme comptable Blanchette Vachon est en mesure d'effectuer un audit préliminaire dès Septembre pour l'exercice financier 2021 et que cet audit préliminaire est en mesure de donner un aperçu des états financiers actuels de la Municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil mandate la firme compatible Blanchette Vachon pour effectuer un audit préliminaire des états financiers de la Municipalité pour l'année financière 2021.

#### **5.7. AUTORISATION FINANCEMENT TEMPORAIRE**

**2021-08-224**

**Considérant** que la municipalité veut réaliser des travaux de réfections des rues Poulin et Mercier;

**Considérant** la municipalité doit effectuer un financement temporaire pour l'exécution des travaux attendant la réalisation du financement permanent ;

**Considérant** l'autorisation de l'utilisation d'un fonds provenant de la TECQ pour le financement d'une partie du projet Poulin et Mercier;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur général à faire une demande de financement temporaire des fonds provenant de la TECQ pour réaliser le financement d'une partie des travaux de réfection des rues Poulin et Mercier;

**Que** le directeur général et le maire soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à la demande de financement.

## **6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX**

### **6.1. MANDAT POUR RELEVÉS DE TERRAIN**

**2021-08-225**

**Considérant** que la municipalité désire effectuer des relevés de terrain dans le rang Petit Shenley sur une section d'environ 2,5 km;

**Considérant** que ces relevés permettront de constater l'état du rang et d'en permettre l'analyse;

**Considérant** l'offre de service de la firme WSP Inc, au montant de 3825\$ plus taxes pour effectuer des relevés de terrain dans le rang Petit Shenley;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte l'offre de service de la firme WSP Inc, au montant de 3825\$ plus taxes pour effectuer des relevés de terrain dans le rang Petit Shenley.

### **6.2. MANDAT CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX POUR PROJET POULIN ET MERCIER**

**2021-08-226**

**Considérant** que la municipalité effectue des travaux sur les rues Poulin et Mercier;

**Considérant** qu'un contrôle qualitatif des sols et matériaux est nécessaire pour le projet;

**Considérant** que la firme Englobe Corp., a offert ses services pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux au montant de 17 244.87\$ taxes incluses;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte la proposition de la firme Englobe Corp., pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux au montant de 17 244.87\$ taxes incluses pour le projet Poulin et Mercier.

### **6.3. DEMANDE DE CONNEXION TRIPHASÉ**

**2021-08-227**

**Considérant** la demande de plusieurs entreprises du rang 9 pour obtenir le service de courant triphasé;

**Considérant** que cette demande doit être analysée pour mieux comprendre les impacts provenant de l'implantation de ce service;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise et mandate le directeur général pour entreprendre les démarches qui permettront de mieux comprendre et d'analyser cette demande;

**Que** le conseil donnera une décision finale après avoir reçu l'orientation finale du directeur général.

### **6.4. AUTORISATION DÉPÔT DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL-VOLET ACCÉLÉRATION**

**2021-08-228**

**Considérant** que la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**Considérant** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**Considérant** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**Considérant** que la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**Considérant** que la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu(appel d'offres) ;

**Considérant** que le chargé de projet de la municipalité, M. Pier-Olivier Busque agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **6.5. AUTORISATION POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE PAVL-VOLET SOUTIEN**

**2021-08-229**

**Considérant** que la pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**Considérant** que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

**Considérant** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**Considérant** que la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**Considérant** que la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu(appel d'offres);

**Considérant** que le chargé de projet de la municipalité, M.Pier-Olivier Busque , agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **6.6. AUTORISATION POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE PAVL-VOLET DOUBLE VOCATION**

**2021-08-230**

**Considérant** que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**Considérant** que les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**Considérant** que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

**Considérant** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

**Considérant** que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale d'environ 4 km.

#### **6.7. MANDAT POUR LIGNAGE PETIT SHENLEY**

**2021-08-231** **Considérant** que la municipalité désire effectuer le lignage du rang Petit Shenley;

**Considérant** qu'une soumission de 4 170\$ plus taxes, pour 3.2 km de travaux a été déposée par la firme Dura-Lignes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise les travaux de lignage sur 3.2 km dans le rang petit Shenley par la firme Dura-Lignes au montant de 4 170\$ plus taxes.

#### **6.8. DEMANDE AU MTQ POUR INSTALLATION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE**

**2021-08-232** **Considérant** que la municipalité désire installer un radar pédagogique mobile près du 295 Route de Shenley Ouest, une route gérée par le ministère des Transports ;

**Considérant** que la municipalité a fait la location d'un tel appareil jusqu'à la fin septembre 2021 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil demande l'autorisation au Ministère des Transports d'installer un radar pédagogique près du 295 route de Shenley Ouest ;

**Que** l'appareil sera mis en place dès l'approbation du ministère et ce, jusqu'à la fin septembre 2021.

#### **6.9. AJOUT CONTRAT MAHEU ET MAHEU**

**2021-08-233**

**Considérant que** la municipalité a un contrat pour l'entretien de bâtiments avec l'entreprise Maheu et Maheu;

**Considérant** que la municipalité désire ajouter des bâtiments municipaux à ce contrat;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil mandat et autorise le directeur général à ajouter les bâtiments au contrat de Maheu et Maheu;

**Que** le conseil autorise le directeur général à signer tous documents relatifs à cet ajout.

#### **7. PERSONNEL**

##### **7.1. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ**

**2021-08-234**

**Considérant** que le service des travaux publics a besoin d'un employé;

**Considérant** qu'une offre d'emploi a été publiée et que des candidats ont été rencontrés;

**Considérant** que les responsables des entrevues recommandent, après analyse, l'embauche de monsieur Maxime Quirion;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise l'embauche de monsieur Maxime Quirion comme employé des travaux publics;

**Que** monsieur Maxime Quirion sera en période d'évaluation pour une période déterminée par le directeur général monsieur Pier-Olivier Busque ;

**Que** le dossier de monsieur Maxime Quirion sera réévalué à la fin de cette période.

##### **7.2. GESTION TÉLÉPHONIE MUNICIPALE**

**2021-08-235**

**Considérant** que la municipalité a des ententes téléphoniques qui n'ont plus raison d'être;

**Considérant** que de nouvelles ententes doivent être conclues pour des services téléphoniques et appareils;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur général à représenter celle-ci pour la gestion des services téléphoniques de la municipalité;

**Que** le conseil autorise le directeur général et signer tous documents relatifs à cette gestion.

### **7.3. MANDAT POUR FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ**

**2021-08-236**

**Considérant** que le départ de l'inspecteur municipal;

**Considérant** l'augmentation du nombre de tâches du directeur général;

**Considérant** le besoin d'avoir un fonctionnaire désigné pour représenter la municipalité et faire la gestion des permis et autorisation;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil mandate le directeur général pour la gestion des permis, des autorisations et l'application des règlements d'urbanismes;

**Que** le conseil autorise le directeur général à représenter la municipalité et à signer tous documents inhérents à ce mandat.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1. TIRAGE COURS DE NATATION**

**2021-08-237**

**Considérant** que la municipalité désire mettre en place un tirage de cours de natation;

**Considérant** que la somme sera prise à partir du fond covid;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil reporte la mise en place d'un tirage de cours de natation;

**Que** le conseil mandate la responsable des sports, loisirs et cultures pour la mise en place des modalités de ce concours.

### **8.2. ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES ÂÎNÉS (MADA) ET DE LA FAMILLE**

**2021-08-238**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille réunissant quinze municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan;

**Considérant** que le comité de pilotage de la MRC a proposé la Politique aux comités locaux des quinze municipalités engagées dans la démarche collective;

**Considérant** que la proposition de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille a fait consensus au sein du comité local de la municipalité;

**Considérant** que cette politique se veut un guide dans la prise de décisions du conseil municipal en ce qui concerne le bien-être des aînés et des familles;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil adopte la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille.

### **8.3. MODIFICATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS (MADA) ET DE LA FAMILLE ET DE SON PLAN D'ACTION**

**2021-08-239**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a démontré sa volonté d'élaborer une Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et un plan d'action pour assurer un milieu de vie de qualité répondant aux besoins des aînés et des familles;

**Considérant** que la mise en œuvre de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et son plan d'action nécessite la mise sur pied d'une structure et la mise en place de moyens pour assurer le suivi et le soutien de la mise en œuvre des actions ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil procède à la modification des membres du comité de suivi de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et de son plan d'action sous la présidence du représentant des questions familles et aînés (RQFA);

**Que** ce comité soit formé des personnes suivantes:

- Monsieur Shawn Marier, conseiller municipal élu RQFA
- Madame Karine Champagne, conseillère municipale
- Madame Alexandra Gilbert, citoyenne
- Madame Marika Demers, citoyenne
- Madame Rachel Bélanger, citoyenne
- Monsieur Luc Poulin, citoyen aîné
- Madame Ginette Rodrigue, citoyenne aînée
- Madame Karine Champagne, responsable des sports, loisir et culture
- Nadia Tremblay (chargée de projet);.

#### **8.4. ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS(MADA) ET DE LA FAMILLE**

**2021-08-240**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et du plan d'action qui en découle;

**Considérant** que la Municipalité a nommé un comité local mandaté à l'élaboration du plan d'action de la politique municipale des aînés (MADA) et de la famille;

**Considérant** que ce plan d'action a été élaboré à partir des résultats de consultations publiques réalisées auprès des aînés et des familles;

**Considérant** que le comité local a fait consensus sur le plan d'action déposé au conseil municipal;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil adopte le plan d'action découlant de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille;

**Que** le conseil reconnait ce plan d'action comme un outil de planification pour les cinq prochaines années;

**Que** le conseil s'engage à mettre à profit toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action;

**Que** le conseil s'engage à travailler en collaboration avec le milieu pour assurer le succès de ce plan d'action.

#### **8.5. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU PSSPA DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**

**2021-08-241**

**Considérant** que le ministère de l'Éducation offre un programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) ;

**Considérant** que ce programme permettrait l'achat d'accessoire tel qu'abreuvoir, support à vélo, trottoir autour du bloc sanitaire, poubelle extérieure et signalisation ;

**Considérant** la subvention est basée sur un partage des coûts 80 % pour le ministère de l'Éducation et 20 % pour la Municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à effectuer une demande d'aide financière ;

**Que** la municipalité assumera 9 732,40\$ ;

**Que** la responsable des sports, loisir et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux relié au projet découlant de l'obtention de la subvention.

#### **8.6. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME PSISRPE**

**2021-08-242**

**Considérant** que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande pour le réaménagement du terrain de tennis ;

**Considérant** que Ministère de l'Éducation offre une aide financière de 67% dans le PSISRPE ;

**Considérant** que la Municipalité répond aux critères du programme ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à effectuer une demande d'aide financière pour un projet totalisant 124 467,18\$;

**Que** la municipalité assumera sa part des coûts admissibles au projet et a payé les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

**Que** la responsable des sports, loisir et culture est autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

#### **8.7. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE DANS LE PDT LOCAL POUR L'AGRANDISSEMENT DU DEK-HOCKEY**

**2021-08-243**

**Considérant** que la MRC Beauce-Sartigan offre une aide financière avec sa politique de développement du territoire local ;

**Considérant** que la Municipalité répond aux critères du programme ;

**Considérant** que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande d'aide financière pour agrandir la surface de Dek hockey ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à effectuer une demande d'aide financière de 16 970,75\$ soit 80% du coût total du projet ;

**Que** la municipalité assumera sa part de 4 242,69\$ ;

**Que** la responsable des sports, loisir et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention.

#### **9. RAPPORT**

#### **10. CORRESPONDANCE**

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de juillet 2021

#### **11. AUTRES SUJETS**

#### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

#### **13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**2021-08-244**

Il est proposé par Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 24 août 2021.

Il est 21h45.

---

Dany Quirion, maire

---

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier